



Employeur basé à l'étranger

Par devdas

bonjour,
étant en fin d'études, j'ai une offre d'emploi d'une entreprise allemande, mais tout en restant en France en télétravail. Quelles sont les démarches à faire pour les cotisations sociales, mutuelle santé, prélèvement impôts et versement du salaire ? L'entreprise ne dispose pas de siège social en France, est ce que c'est moi qui doit cotiser directement auprès de l'urssaf ? Comment se passe le prélèvement à la source pour les impôts? Comment bénéficier d'une mutuelle santé complémentaire obligatoire? Est ce que l'entreprise peut verser mon salaire sur mon compte bancaire habituel ? Je n'ai pas réussi à trouver des informations sur le net.
Merci pour votre aide.
Cordialement

Par ESP

Bonjour
Avez-vous fait des recherches...?

[url=https://www.cleiss.fr/employeurs/empl_etranger_embaucheenfrance.html#:~:text=Les%20obligations%20de%20l'employeur,site%20de%20l'Urssaf).]https://www.emploi en France entreprise étrangère).[/url]